

PREFECTURE DE LA BASSE-NORMANDIE

CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL
DE BASSE-NORMANDIE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS - AVIS 2009/02

Objet : Saisine de M. le Préfet de la Manche en date du 23 mars 2009 sur la qualification des milieux du secteur de Sainte-Marie à PORTBAIL et de leur intérêt écologique

Date : 5 mai 2009

Vote : AVIS FAVORABLE

Points 1 et 2 – Qualification précise des milieux présents et intérêt écologique du site dans son ensemble :

Depuis 1984, l'identification sur le site d'espèces végétales protégées et rares, ainsi que nombre d'espèces d'oiseaux à différentes périodes de l'année ont conféré à cette zone un intérêt écologique fort, justifiant sa qualification en ZNIEFF de type 1 (044-0001 « estuaire de Portbail »). Ce caractère est réaffirmé en 1998 dans le cadre de la mise à jour de l'inventaire ZNIEFF.

Le CSRPN confirme aujourd'hui que la quasi totalité de l'espace considéré est bien composé des unités écologiques suivantes, reconnues en tant qu'habitats d'intérêt communautaire :

| Unité écologique | Habitat | Code CORINE | Code EUR 15 |
|--|---|-------------|-------------|
| Basse slikke | Replat boueux ou sableux exondé à marée basse | 14 | 1140 |
| Végétation pionnière à Salicornes annuelles | Végétation annuelle pionnière à <i>Salicornia</i> et autres zones boueuses et sableuses | 15.111 | 1310 |
| Dépressions à Spartine | Près à Spartine | 15.21 | 1320 |
| Bas schorre à Obione | Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques | 15.621 | 1420 |
| Bas schorre à Puccinellie | Prés-salés atlantiques | 15.323 | 1330 |
| Haut schorre à Plantain, Armérie et/ou Lavande | Prés-salés atlantiques | 15.332 | 1330 |
| Haut schorre à Frankénie et petite Lavande | Prés-salés atlantiques | 15.33D | 1330 |
| Végétation à Chiendent du littoral | Prés-salés atlantiques | 15.35 | 1330 |
| Végétation de laisses de mer | Groupements annuels des plages de sable | 16.12 | |
| Dune mobile | Dune mobile embryonnaire, dune mobile du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> | 16.21 | 2110 – 2120 |
| Dune fixée | Dune fixée à végétation herbacée (habitat prioritaire) | 16.221 | 2130 |

Ces milieux sont considérés, au titre de l'Article R146-1 du code de l'Urbanisme en tant que :
- dune, plages, estrans

- parties naturelles des estuaires,
- vasières, milieux temporairement immergés
- zones de repos de l'avifaune désignée par la directive européenne n°79-409 du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages

Le C.S.R.P.N. de Basse-Normandie signale en outre que l'habitat « haut schorre à Frankénie lisse et petite Lavande », présent uniquement dans ce secteur du havre de Portbail, est de haute valeur patrimoniale. Dans le livre rouge des phytocoenoses terrestres du littoral français (Géhu, 1991) cet habitat est référencé (fiche 52) et inscrit comme « vulnérable » selon les critères de l'U.I.C.N. Sa distribution en France est limitée au golfe normand-breton, de Carteret à Fréhel. Installé sur sable dans la partie haute des prés salés, il est menacé directement par la surfréquentation ou la mise en place d'aménagements divers. En raison de ses qualités écologiques, l'espace considéré aurait d'ailleurs largement justifié son intégration dans le Site d'Importance Communautaire N°FR2500082 « Littoral Ouest de Saint-Germain-sur-Ay au Rozel ».

Points 3 et 4 : caractère naturel et fonctionnel du secteur d'étude dans son ensemble, rôle du site dans le maintien des équilibres biologiques :

Le havre de Portbail présente sur le plan de sa morphologie, les mêmes caractéristiques que la majorité des havres de la côte Ouest du Cotentin :

- une exposition hydrodynamique à la houle et aux marées avec la présence d'une barre sableuse
- un estuaire interne bien caractérisé (zones végétalisées)
- un pseudo-delta interne.

Le CSRPN insiste sur l'inter-fonctionnalité entre les différents habitats en présence. Le découpage en différents secteurs n'apparaît donc pas pertinent sur cet espace, compte tenu de la profonde imbrication et interdépendance des milieux et de leur fonctionnement spatio-temporel (dunes, prés salés, chenaux). A l'échelle de l'ensemble du havre de Portbail, l'espace concerné constitue une des dernières zones estuariennes marquées par un fonctionnement naturel, notamment au niveau hydro-sédimentaire et des successions végétales présentes. Il représente un des derniers éléments dynamiques de l'entité fonctionnelle globale que constitue le havre de Portbail.

Sur le plan ornithologique, l'existence avérée d'un reposoir de limicoles à marée haute sur le littoral sud-ouest de cette zone démontre qu'elle participe au fonctionnement ornithologique global du secteur, qui intègre le littoral de Lindbergh et le havre de Surville, au sein duquel elle joue un rôle complémentaire en fonction des marées, des dérangements... Elle constitue en ce sens, un des éléments pour le maintien et la conservation de ce groupe d'oiseaux sur cette partie du littoral ouest du Cotentin.

En effet, Le CSRPN considère que le havre de Portbail fait partie intégrante de la succession unique des 8 havres de la côte ouest du Cotentin qui, en raison de leur morphologie, de leur fonctionnement hydro-sédimentaire et des relations écologiques qu'ils entretiennent pour les espèces, constituent les chaînons d'une véritable « trame écologique littorale ».

Nota : Au regard du projet envisagé, le C.S.R.P.N. considère qu'au-delà des seules données relatives à la botanique, la phytosociologie et l'ornithologie, il est nécessaire, voire même indispensable, de compléter ces éléments par une analyse des peuplements benthiques et par une recherche sur les invertébrés terrestres, afin de disposer d'une analyse intégrée du fonctionnement global du havre.

Enfin, il indique qu'il serait pertinent de mener une analyse transdisciplinaire visant à préciser les relations biologiques existantes entre les havres de la côte ouest du Cotentin. Cette approche globale constitue, à son sens, un outil indispensable d'aide à la décision, en même temps qu'un éclairage judicieux sur le rôle biologique du havre de Portbail au sein de l'ensemble fonctionnel auquel il appartient.

Fait à Hérouville-Saint-Clair, le 6 mai 2009
Le Président du C.S.R.P.N. de Basse-Normandie


Jean-Philippe RIOULT